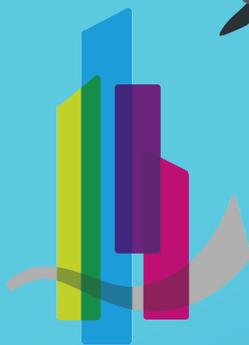


MANIFESTE DES ACTEURS DU BTP

Présenté aux candidats à la
Collectivité Territoriale de Martinique
2021-2028



MARTINIQUE

CERC

— FILIÈRE CONSTRUCTION —

Mesurer. Anticiper.

CELLULE ECONOMIQUE RÉGIONALE DE LA CONSTRUCTION

PRÉSENTATION DE LA CERC

Créée le 29 mars 2018, la CERC est une association régie par la loi 1901, dont la mission principale est d'assurer une meilleure connaissance du secteur de la Construction.

RÉUNIR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE DE LA CONSTRUCTION

La CERC est un lieu de concertation permettant de fédérer les professionnels du BTP et les pouvoirs publics autour de problématiques liées à la Construction.

MESURER ET ANALYSER

La CERC délivre toute l'information économique et statistique de la filière de la Construction en Martinique, en vue d'éclairer les stratégies et décisions des professionnels, des élus et administrations.

ANTICIPER

Grâce aux études et enquêtes menées, la CERC a également vocation à anticiper le développement de l'activité du secteur, des marchés et de l'emploi.

MEMBRES FONDATEURS

- L'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI)
- La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB Martinique)
- La Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et Paysagistes (CNATP Martinique)
- La Fédération des Métiers de la Construction de Martinique (FEMEC)
- Le Syndicat des Entrepreneurs du BTP et Activités Annexes de Martinique (SEBTPAM)
- La Fédération Française du Bâtiment de Martinique (FFB), anciennement Voie Syndicale Martiniquaise du BTP (VSMBTP)
- La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique (DEAL)

MEMBRES DE DROIT

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique (CCIM)
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique (CMA)
- La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)
- La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
- L'Institut National de la Statistique et des études économiques (INSEE)

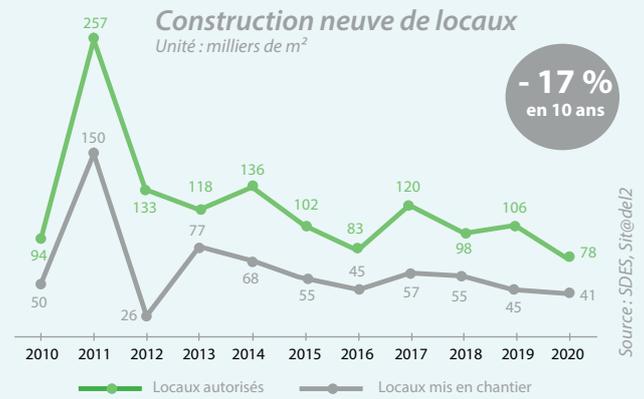
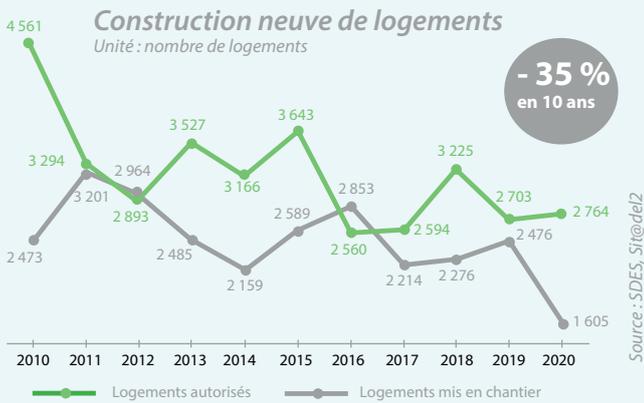
MEMBRES ADHÉRENTS

- La Caisse régionale de Retraite et de Prévoyance du BTP Antilles-Guyane (BTPR)
- La Caisse des Congés payés du BTP Antilles-Guyane
- L'Agence Française du Développement (AFD)
- Le Cobaty Martinique
- Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Martinique (CROAM)
- EDF Martinique
- Le Mouvement des Entreprises de France Martinique (MEDEF)
- Les 3 bailleurs sociaux historiques en Martinique : OZANAM, la SIMAR et SMHLM
- Le Réseau ILOM (Innovation Logement Outre-Mer)

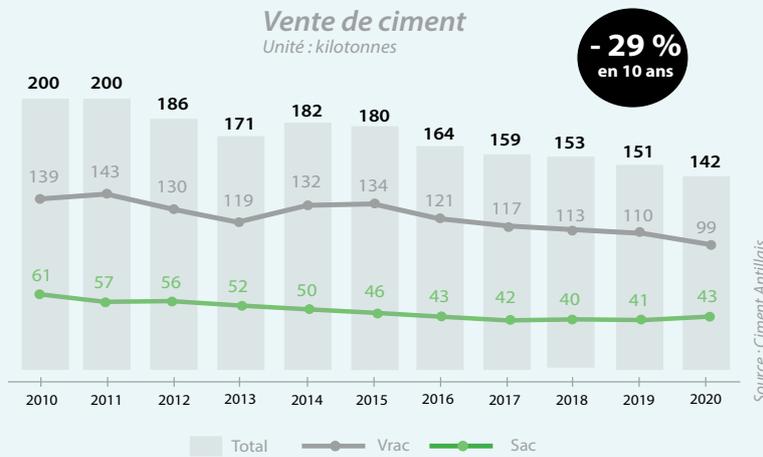


QUELQUES CHIFFRES SUR LE SECTEUR DU BTP

CONSTRUCTION NEUVE

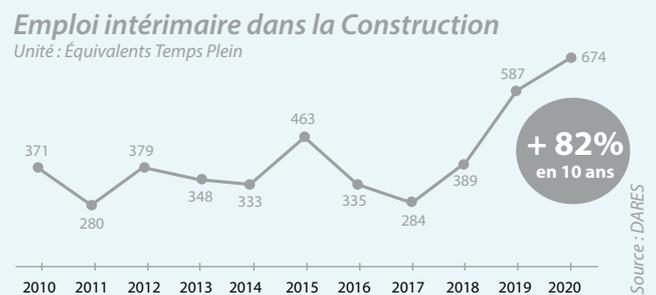


MATÉRIAUX



APPAREIL DE PRODUCTION

Moyenne des 3 derniers mois de l'année



Demandeurs d'emploi dans la construction

Unité : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (Catégorie A)



PROPOSITIONS DES ACTEURS DU BTP

Au cours du mois précédant les élections territoriales, la CERC a réuni les acteurs du BTP afin d'échanger autour des problématiques du secteur, en vue d'adresser leurs propositions aux candidats à la CTM.

6 thématiques ont émergé :

1. Mise en œuvre de mesures financières de sauvegarde
2. Réorganisation des procédures administratives
3. Dialogue entre élus et acteurs économiques au travers d'espaces de concertation
4. Actions en faveur de la formation et de l'emploi
5. Aménagement du territoire
6. Perspectives – chantiers à lancer à court et moyen terme

1 MISE EN ŒUVRE DE MESURES FINANCIÈRES DE SAUVEGARDE

- Respect du délai de paiement de 30 jours
- Application automatique des intérêts moratoires
- Paiement immédiat des retenues de garantie
- Levée automatique des retenues de garantie un an après la date de la réception des travaux (avec ou sans réserves)
- Fixation non systématique du taux de retenue de garantie à 5 %
- Prise en charge des surcoûts sanitaires sur les chantiers
- Consolidation des demandes d'avance à la commande de 30 % du montant du marché et notamment pour le logement social à travers les garanties d'emprunt
- Refonte des modalités locales de révision des prix



« Les retenues de garantie constituent une trésorerie immédiate pour les entreprises. Celles-ci devraient être libérées. »

Béatrice BELLAY
Nou ka fè yonn

« Le taux de la retenue de garantie devrait être modulé selon les corps de métiers. »

Yan MONPLAISIR
Mi chans Matinik



2 RÉORGANISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

- Simplification des procédures de demandes d'autorisation de construire et limitation des délais administratifs d'instruction
- Facilitation d'accès des TPE aux marchés publics en modifiant les conditions d'accès, en particulier en abaissant le seuil de chiffre d'affaires minimal
- Garantie du respect des règles d'allotissement et de limitation des marchés attribués en entreprise générale afin de ne pas exclure les TPE
- Participation à des veilles paritaires pour limiter la concurrence déloyale et le travail illégal
- Corrélation entre les rythmes de lancement des projets des grands concessionnaires et d'investissement de la CTM

« Digitaliser la Martinique permettrait de relier et dématérialiser toutes les démarches, comme les suivis des dossiers administratifs, des paiements, etc. »

Guy FERDINAND
La Martinique avance

« Afin d'accéder à une simplification administrative, l'appui de l'EPF (Etablissement Public Foncier) serait nécessaire, pour résoudre entre autres les problèmes fonciers. »

Ralph MONPLAISIR
Tous pour la Martinique

3 DIALOGUE ENTRE ÉLUS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES AU TRAVERS D'ESPACES DE CONCERTATION

- Réactivation du HCCP (Haut Conseil à la Commande Publique), à rendre rapidement opérationnel
- Création d'une cellule d'échanges réunissant les acteurs du BTP et les donneurs d'ordres
- Communication de la programmation des travaux de la CTM pour une meilleure visibilité du secteur
- Mise à disposition de cadres territoriaux CTM dans les administrations communales, selon des modalités à définir conjointement
- Meilleure prise en compte des avis du CESECEM (Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de Martinique) au sein duquel siègent des professionnels du secteur afin de mieux éclairer les élus territoriaux sur les politiques publiques à développer
- Évaluation régulière des politiques publiques concernant le secteur du BTP

« Un rééquilibrage entre les 3 piliers que sont le Conseil exécutif, l'Assemblée et le Conseil consultatif est nécessaire. Le CESECEM ne doit pas être consulté uniquement lorsque la loi l'exige. Il doit pouvoir se saisir de dossiers importants pour la Martinique et être un véritable outil décisionnel. »

Jean-Philippe NILOR
Ansanm pou péyi nou

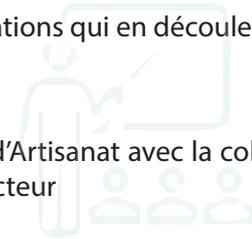
« Il faut créer une cellule d'ingénierie qui serait à disposition des communes et qui les accompagnerait notamment dans l'accès aux financements européens (par exemple, le montage de dossiers). »

Philippe JOCK
Déclic



4 ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

- Mise en cohérence des projets BTP, des métiers qui y participent et des formations qui en découlent
- Développement de l'apprentissage
- Ouverture de discussions sur la formation dans le BTP
- Attribution de la gestion du CFA BTP de Ducos à la Chambre de Métiers et d'Artisanat avec la collaboration dans la gouvernance de l'ensemble des organisations professionnelles du secteur
- Création de formations BTP en lien avec la gestion des risques naturels
- Favorisation de l'emploi et des savoir-faire locaux



« Afin de soutenir la formation, il faut créer un fonds de mutualisation, auquel participeraient toutes les grandes entreprises, afin d'accompagner et encourager les TPE à recruter en alternance et en apprentissage grâce à des financements solidaires : cela pourrait sécuriser les TPE qui n'ont pas de salariés, sans qu'elles ne supportent des frais importants. »

Serge LETCHIMY
Alians Matinik

« Les contenus des formations sont obsolètes et doivent être actualisés. Il faut instaurer des exigences correspondant à l'ambition que nous avons pour le pays. »

Catherine CONCONNE
La Martinique ensemble

5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Mise en place d'un dialogue élargi et constructif, en amont des projets, en intégrant toutes les parties prenantes sur les bases d'un schéma d'aménagement moderne et durable du territoire entre la société civile, les professionnels, les associations et les collectivités territoriales



« Il faut redonner des espaces de souveraineté au peuple martiniquais et faire en sorte que les citoyens soient consultés et puissent exprimer leurs avis sur l'aménagement du territoire. »

Olivier BÉRISSON
Aktè Kilti Matinik



6 PERSPECTIVES – CHANTIERS À LANCER À COURT ET MOYEN TERME

- Relance immédiate des travaux d'équipement en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- Modernisation des infrastructures routières sur la base du Schéma Territorial des Infrastructures routières de Martinique (STIRM)
- Développement des investissements dans le domaine de la construction durable (autonomie énergétique)
- Accélération des incitations à la mise aux normes parasismiques et paracycloniques des bâtiments et tous autres ouvrages publics
- Lancement d'un programme de travaux d'accessibilité des bâtiments et habitations pour les personnes à mobilité réduite et les seniors
- Incitation à la réhabilitation de l'habitat dégradé ou inadapté en mettant en place des dispositifs d'aide
- Rénovation des établissements scolaires et des équipements sportifs
- Valorisation du patrimoine public qui doit être entretenu principalement par des entreprises martiniquaises au travers de contrats d'entretien et/ou de maintenance
- Appui à la structuration de centres de traitement pour les déchets du BTP, notamment les terres de déblais, avec le concours du Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)
- Implication dans la relance du tourisme grâce à la rénovation et la construction d'hébergements touristiques
- Création d'un volume de travaux annuel moyen, avec une constance et un lissage de l'activité
- Recours accru à la production et aux matériaux locaux

« Afin d'accompagner le vieillissement de la population, il faut construire et améliorer les EHPAD, mais aussi bâtir des résidences pour seniors dans les centre-bourgs. »

Philippe PETIT
Matinik Doubout

« La Grande dorsale pourrait être une route multimodale qui relierait le sud et le nord de la Martinique, du Marin au Morne-Rouge. Elle favoriserait les déplacements des Martiniquais et participerait au désenclavement de l'île, mais aussi à son développement économique. Ce grand projet structurant est un chantier qui s'étalerait sur 10 ans et mènerait à la création d'emplois directs et indirects. »

Max ORVILLE
Renaissance Martinique



Ce manifeste est le fruit des échanges entre les acteurs du BTP, organisés au mois de mai 2021. Il s'est enrichi au fil des différentes rencontres avec les têtes de listes candidates à la CTM, entre le 25 mai et le 15 juin 2021.

Ce manifeste constitue un point d'étape sur les attentes des professionnels du secteur et a vocation à alimenter les réflexions, afin que soit menée une politique adaptée aux entreprises et à la filière de la Construction, au cours de la mandature 2021-2028.

L'ensemble des candidats a été convié individuellement à la présentation de ce document. La CERC remercie toutes celles et ceux ayant pu assister à l'exposé des priorités du secteur.

LES MEMBRES DE LA CERC

